



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

2026 DAE 131 Conventions et subventions (243.000 euros) à quatre associations portant des projets en faveur du droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous à Paris (14e, 18e, 19e, 20e).

PROJET DE DELIBERATION Exposé des motifs

Madame, Monsieur,

Le droit à l'alimentation correspond au « droit de toute personne, seule ou en communauté, d'avoir physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante, adéquate et culturellement acceptable, produite et consommée de façon durable, afin de préserver l'accès des générations futures à la nourriture »¹. Sur fond de dépassement des limites écologiques planétaires, et d'inégalités sociales persistantes, ce droit peut s'avérer assez peu effectif.

L'alimentation devient pour beaucoup une variable d'ajustement, comme l'a mis en lumière l'étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) de mai 2023, indiquant qu'un Français sur six ne mange pas à sa faim. Le CREDOC estimait ainsi que 61 % des Français subissent au moins une forme de précarité alimentaire : 45 % des Français déclarent avoir assez à manger, mais pas les aliments qu'ils souhaiteraient (précarité qualitative) et 16 % des Français déclarent ne pas manger assez (précarité quantitative).

La Banque alimentaire alertait également en 2022 sur l'arrivée dans les files actives de l'aide alimentaire de nouveaux profils : 17% des bénéficiaires étant à la retraite et 17% en emploi ; les « travailleurs pauvres » représentant une nouvelle catégorie de personnes en état de précarité alimentaire. Ce constat est partagé par l'ANDES (réseau national des épiceries solidaires), qui a publié en avril 2025 un rapport sur l'insécurité alimentaire des travailleurs pauvres en France (salariés

¹ Olivier De Schutter, Rapporteur spécial de l'ONU sur l'extrême pauvreté et les droits de l'Homme

travaillant en CDD ou en contrat aidé ou en apprentissage, en mission d'intérim, en temps partiel subi, ou dont les salaires sont sous le seuil de la pauvreté). L'enquête réalisée révèle que 53% des travailleurs pauvres sont contraints de restreindre leurs quantités de nourriture, que 40% des travailleurs pauvres doivent sauter plusieurs repas par semaine pour permettre à d'autres personnes du foyer ou à leurs enfants de manger.

Face à ces données alarmantes, le Plan Alimentation Durable 2022-2027 de Paris fixe des objectifs ambitieux tant en matière de durabilité que d'accessibilité. Les restaurants collectifs de la Ville de Paris ont ainsi maintenu depuis 10 ans des prix maîtrisés malgré l'augmentation du prix des denrées. À partir de septembre 2026, l'ambition de Paris en matière d'accessibilité se renforce encore. Les familles les plus modestes qui payaient jusqu'ici 0,13 euro par repas pour la première tranche du quotient familial et 0,85 euro par repas pour la deuxième tranche, bénéficieront de repas gratuits. Ce sont ainsi 2,5 millions de repas servis chaque année dans les cantines parisiennes qui deviennent gratuits pour 17 000 enfants. Avec plus de 20 millions de repas cuisinés chaque année, la restauration collective scolaire de la Ville de Paris est une politique publique structurante en matière d'accessibilité à une alimentation biologique et durable positionnant Paris comme premier acheteur de bio en France.

En parallèle, et face aux files d'attente toujours plus grandes dans les distributions alimentaires, et à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire, la Ville de Paris se mobilise aux côtés de plusieurs associations et contribue à hauteur de près de 10 millions d'euros par an à la distribution de l'équivalent de 32 000 repas chaque jour. En complément de la réponse apportée à l'urgence sociale via l'augmentation quantitative du volume de denrées distribuées, la Ville de Paris a lancé en 2022 deux dispositifs d'approvisionnement en produits agricoles durables des circuits d'aide alimentaire, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité nutritive et gustative des denrées distribuées. Une trentaine d'associations parisiennes reçoivent ainsi chaque semaine des légumes et fruits frais bio et/ou durables, locaux, qu'elles redistribuent à plus de 15 000 bénéficiaires favorisant ainsi l'accès à une alimentation saine pour les plus fragiles en offrant des débouchés à des productrices et producteurs du bassin parisien. Le renouvellement du soutien à ces dispositifs opérés par la Fondation Armée du Salut, la Croix Rouge Insertion et leurs partenaires, a été voté à hauteur de 180.000 euros par le Conseil de Paris en décembre 2025 (2025 DEVE 107) et prévoit la distribution en 2026 de 175 tonnes de denrées.

En plus de ces politiques publiques visant à rendre l'alimentation durable plus accessible socialement, différentes expérimentations inspirées de l'idéal d'une « sécurité sociale de l'alimentation » et portant l'ambition d'une démocratie alimentaire ont fleuri à travers la France ces dernières années. La Ville de Paris a souhaité que soient testés, de façon coordonnée, plusieurs dispositifs. Ainsi, depuis 2024, différentes expérimentations sont en cours de démocratie alimentaire, d'aller-vers en pieds d'immeubles de logement social, de transferts monétaires à l'attention d'un public étudiant, ainsi qu'un dispositif d'animation territoriale. A l'issue de cette année une évaluation sera réalisée pour mesurer l'efficacité et les résultats de ces expérimentations pluri-annuelles.

Quatre associations sollicitent la Ville de Paris pour la poursuite des expérimentations engagées en 2024 et 2025. Ces quatre projets, qu'il vous est proposé de subventionner pour un montant total de 243.000 euros, sont présentés ci-dessous. Au-delà de l'activité même de ces structures, utile aux Parisiens et aux Parisiennes, le soutien apporté à ces initiatives expérimentales qui vous est ici proposé vise à permettre, après trois ans de mise en œuvre, de documenter précisément et avec suffisamment de recul l'intérêt de ces modèles innovants d'intervention.

L'association **Vivres** a pour objet d'assurer la gestion et l'animation d'une caisse alimentaire solidaire (CAS) dans le **20^e arrondissement** .

À partir de mai 2025, la caisse met en œuvre l'expérimentation d'allocation alimentaire solidaire. En fonction de leurs revenus, les bénéficiaires nets contribuent entre 15 euros et 80 euros et reçoivent ensuite 100 euros à dépenser dans les commerces d'alimentation durable conventionnés. Il est aussi possible de cotiser à l'équilibre ou de surcotiser, dans la perspective de péréquer les ressources d'exploitation de la caisse. En avril 2026, la caisse solidaire du 20^e comptabilisait 128 foyers bénéficiaires nets inscrits et 73 foyers à l'équilibre et surcotisants. 12 magasins ont été conventionnés dans le 20^e dont cinq magasins Biocoop, les 400 COOP, le producteur local, Tout Bon, Vrac, O Potager de Ménil, Saveurs en Partage et la Flèche d'or. Les objectifs de Vivres pour 2026 sont d'augmenter le nombre de commerces conventionnés, d'augmenter le nombre de bénéficiaires nets à 350 foyers, et de favoriser une cotisation plus régulière des inscrits. L'association poursuivra également l'organisation d'ateliers de sensibilisation à destination des publics. L'association sollicite, en complément des financements de l'État

accordés pour une durée de trois ans en 2024, une subvention de fonctionnement auprès de la Ville de Paris visant à co-financer le fonctionnement de la caisse de mi-2026 à mi-2027.

Je vous propose d'attribuer à l'association Vivres une subvention de fonctionnement de 100.000 euros, et de m'autoriser à signer la convention, conforme dans ses dispositions essentielles, au projet joint en annexe.

L'association **14 A table** (anciennement appelée Caisse Alim. Paris 14) fondée en 2025 par une quarantaine de bénévoles, gère l'expérimentation de caisse alimentaire dans le 14^e arrondissement. Depuis la constitution de l'association au mois d'avril 2025, un processus de co-construction citoyenne matérialisé par la tenue de 38 groupes de travail thématiques et 11 réunions du conseil collégial, a permis de déterminer les modalités de fonctionnement de la caisse. Les premiers achats ont démarré en novembre. Fin 2025, l'association avait conventionné avec six magasins, et à la mi-avril 2026 elle comptait 53 foyers bénéficiaires nets. Les objectifs de l'association pour 2026 sont de poursuivre le recrutement de nouveaux affiliés afin d'atteindre un effectif total de l'ordre de 200 foyers bénéficiaires nets en fin d'année, d'accroître le nombre de lieux conventionnés et d'organiser deux à trois initiatives par mois (conférences, ciné-débats, visites de fermes, etc.) pour renforcer la capacité des habitants à être des acteurs éclairés de leur consommation alimentaire. L'association sollicite une subvention de fonctionnement auprès de la Ville de Paris visant à soutenir le fonctionnement de la caisse sur la période allant de l'automne 2026 à mi-2027.

Je vous propose d'attribuer à l'association 14 A table une subvention de fonctionnement de 70.000 euros, et de m'autoriser à signer la convention, conforme dans ses dispositions essentielles, au projet joint en annexe.

Toques en Stock est une association créée en 2021 par des soignantes pour lutter contre les inégalités de santé liées à l'injustice alimentaire.

Toques en Stock mène une expérimentation d'accessibilité sociale à l'alimentation en pied d'immeubles de Paris Habitat dans deux quartiers populaires : celui de la Porte Montmartre dans le **18^e arrondissement** (en partenariat avec le centre social la Maison bleue) et dans le quartier Chaufourniers dans le **19^e arrondissement**. En alternance entre les deux sites, l'association a proposé chaque semaine 50 paniers bio en circuit court et à prix libre aux locataires de Paris Habitat vivant dans ces quartiers. Dans le même temps, l'association anime des ateliers cuisine/santé avec des soignants afin de cuisiner les produits proposés dans le panier de légumes de saison. L'association souhaite poursuivre en

2026 le projet engagé et reprendre à partir de septembre la vente de paniers bios locaux, en circuit-court à prix libre (entre 3 et 15 euros). La subvention sollicitée vise à poursuivre l'expérimentation de septembre 2026 à l'été 2027.

Je vous propose d'attribuer à l'association Toques en Stock une subvention de fonctionnement de 38.000 euros et de m'autoriser à signer la convention, conforme dans ses dispositions essentielles, au projet joint en annexe.

Action contre la Faim (ACF), est une association créée en 1979 et reconnue d'utilité publique. L'association agit à travers le monde pour éliminer la faim par la prévention, la détection et le traitement de la sous-nutrition, en particulier pendant et après les situations d'urgence liées aux conflits et aux catastrophes naturelles. Depuis 2019, l'association agit également en France pour contribuer à des changements systémiques favorisant l'accès digne de toutes et tous à une alimentation saine et durable dans la durée. Entre octobre et décembre 2024, Action contre la faim a réalisé un diagnostic de l'environnement alimentaire du **18^e arrondissement**, afin de dresser un état des lieux précis de la situation alimentaire dans l'arrondissement, elle a ensuite piloté en 2025 une démarche d'animation territoriale alimentaire sur l'arrondissement. Dans la continuité des actions engagées, l'association propose en 2026 d'accompagner le comité citoyen de l'alimentation du 18^{ème}, regroupant 30 bénévoles, qui réfléchit à un projet fédérateur collectif sur l'accès à l'alimentation qui pourrait prendre la forme d'une caisse alimentaire, d'un groupement d'achat ou d'un marché social et solidaire. Par ailleurs, Action contre la faim propose de travailler à la mobilisation d'une partie des aides financières exceptionnelles accordées par la Maison des Solidarités (MDS) vers de l'alimentation saine et durable, notamment pour un public spécifique comme les familles avec des enfants en bas âge. L'association souhaiterait notamment accompagner le prototypage et le test d'un système de bonification afin d'encourager l'évolution vers des modes de consommation plus qualitatifs.

Je vous propose d'attribuer à Action Contre la Faim une subvention de fonctionnement de 35.000 euros pour ces projets et de m'autoriser à signer la convention, conforme dans ses dispositions essentielles, au projet joint en annexe.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris